



CHARTRE + DE L'ADHERENT



*Tout Membre du Forum des Chefs
d'entreprise doit accepter la présente
charte qui définit les engagements aux
valeurs communes de l'association et
approuver ses statuts.*

1. RAPPEL DE L'OBJET, DE LA MISSION ET DE LA VISION DU FCE

Objet

Le FCE a pour but principal l'instauration d'un cadre permanent de dialogue, de concertation, de réflexion et de proposition au service de l'Entreprise Algérienne. Il a également pour but de promouvoir et de développer l'entreprise algérienne.

D'une façon générale, il inscrit son action dans le domaine économique et social.

Le FCE ne poursuit pas d'autres objectifs que ceux déclarés et explicités dans ses statuts, au plan interne, au plan externe, au plan des relations et de la concertation avec les pouvoirs publics et au plan international.

Mission

La mission du Forum consiste à promouvoir vigoureusement les intérêts de ses membres et à leur fournir la meilleure gamme d'outils et de services, pour la réalisation optimale de leurs activités.

Vision

Le FCE est bâti sur des règles d'élection et de gestion transparentes. Les membres des conseils du FCE et leurs collaborateurs s'engagent envers les adhérents et leurs partenaires d'affaires à avoir une conduite juste et honnête, d'agir en bons citoyens responsables et de s'investir à déployer tous les efforts pour offrir l'excellence et l'innovation dans tous les services et produits.

Y adhérer, c'est :

- Agir pour un développement social fait de dialogue et de réciprocité,
- Contribuer d'une manière bénévole à l'évolution des lois, règles et normes dans un esprit de solidarité, de responsabilités et de progrès.

L'éthique est le fil conducteur des activités du Forum

2. CONDITIONS D'ADHESION - DROITS ET OBLIGATIONS

Le membre du Forum adhère aux statuts et à la présente charte et s'acquiesce régulièrement de la cotisation dont le montant est fixé par le Conseil exécutif. Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit.

Droits

Chaque membre en situation régulière vis-à-vis du FCE a le droit de :

- Bénéficier de tous les services liés à l'activité de l'Association ;
- Participer à toutes opérations électorales ;
- Prendre communication au siège du FCE, de tout procès-verbal du Conseil Exécutif ou de l'Assemblée Générale ;
- Prendre connaissance du rapport moral et financier ;
- Être éligible dans les conditions fixées par les présents statuts et le règlement;
- Faire partie d'une commission constituée par le Conseil Exécutif ;
- Se retirer volontairement de l'Association.

Obligations

Chaque membre, dans l'exercice de ses droits, de ses activités au sein du FCE s'engage à :

- Respecter les statuts, le règlement intérieur et les décisions ou les résolutions régulièrement prises tant par l'Assemblée Générale que par le Conseil Exécutif ou par le Président ;
- Participer activement à toutes les opérations électorales ;
- S'interdire toute immixtion, sans titre dans la gestion ou d'empiéter sur les fonctions ou les attributions des organes de direction ;
- S'interdire de réclamer toute rémunération ou contrepartie pour toute intervention ou prestations opérées au profit du FCE ;
- S'interdire de faire au nom du FCE toute déclaration, communiqué ou interview par quelque canal que ce soit (presse, télévision, réseaux sociaux...), ou de le représenter à un quelconque événement s'il n'est pas expressément habilité à cet effet par le Président ;
- Verser la cotisation annuelle exigible au 1er Janvier de l'année civile en cours.

3. RESPECT DES VALEURS ETHIQUES DU FCE

Ces valeurs éthiques constituent le fondement dans la conduite des activités des Membres. Chaque membre du forum s'engage, à travers son acte d'adhésion à :

- Agir en conformité avec les lois et les réglementations et observer les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités ;
- Observer un comportement loyal et honnête qui constitue le point d'ancrage de la confiance mutuelle ;
- Apporter sa contribution pour faire du Forum, une force de proposition ;
- Agir dans esprit de saine solidarité au service de l'entreprise algérienne et de l'intérêt général ;
- Participer activement à la vie du Forum, contribuer à l'organisation des événements et participer, dans la mesure du possible, aux événements organisés par le Forum ;
- Respecter la confidentialité des informations partagées au sein du Forum ;
- Avoir un comportement digne en toute circonstance, aussi bien dans la vie quotidienne que lors des regroupements organisés par le Forum Des Chefs d'Entreprise ;
- Observer une attitude loyale par rapport aux instances élues et débattre des éventuelles divergences en utilisant exclusivement les canaux internes du Forum prévus à cet effet.